

Flicage des CDL : la DG n'arrive toujours pas à faire confiance aux agents nomades.

Arrêtons d'infantiliser les agents, ils sont responsables !



Quel que soit le domaine métier, le statut d'agent nomade stresse l'encadrement supérieur et la DG : trop d'autonomie.

Engagé en janvier 2020, le déploiement des CDL se matérialise par la mise en place d'une nouvelle fonction sous statut d'agent nomade.

Avec 904 CDL en activité au 31/12/2024, il était prévisible que la DG déploie un outil de contrôle tatillon des CDL.

En effet, sur des statuts d'agent nomade comparables, la DG a pris soin d'instituer des outils de suivi confinant au flicage afin d'assouvir l'obsession tatillonne de la surveillance des agents : par exemple, en brigade de vérification où une série d'applications permettent de suivre dans le détail l'activité des collègues.

Fin 2023 le déploiement des CDL sur l'ensemble du territoire est terminé. Fin 2025 la DG met en place un nouvel outil de suivi de l'activité des CDL qui ressemble à s'y méprendre à certains outils en cours dans la sphère du contrôle fiscal. Ça n'a pas traîné !

Si le « pilotage » de l'activité peut justifier un suivi un peu plus fin que celui qui existait au lancement de l'activité de CDL, la note du 24/12/2025 prévoit un nouveau système qui ressemble plus à une surveillance des collègues CDL. En effet, ce tableau va intégrer deux critères : un de temps et un de complexité avec une cotation pour chaque critère.

Le système d'agrégation manuelle, certes sans doute un peu lourd, est supprimé et remplacé par un dispositif automatisé : la prise en compte d'élément sur des dossiers particuliers ne sera donc plus possible.

La remontée est également systématisée à la fin de chaque trimestre.

Le tableau de suivi est si détaillé qu'il nécessite un guide utilisateur de 21 pages et une page entière de cotations temps/complexité.

L'ensemble sera intégré au système de datavisualisation, ce qui permettra une comparaison entre CDL et entre départements ou régions.

Ce genre de gestion par le minutage et la cotation de toute activité a déjà montré des effets de bord délétères dans le contrôle fiscal.

Mais la DG n'arrivant toujours pas à faire confiance à ses agents, elle n' imagine pas de mode de gestion autre que celui de quantifier – parfois de manière absurde – le travail sans prendre en compte les spécificités du terrain.

D'autant plus que ce travail de restitution est chronophage au détriment du temps passé à conseiller les collectivités. Cette activité n'apporte aucun bénéfice, ni aux agents ni au service public de manière générale. Une fois de plus, un reporting chronophage est mis en place, au détriment du temps disponible à consacrer au fond des missions.

La CGT Finances Publiques revendique :

- une gestion des agents nomades respectueuse sans suspicion systématique,
- un tableau de suivi qui soit utilisé pour améliorer la qualité du travail des CDL et non pour les noter ou les surveiller.